

Inscription à la réunion d'information en téléphonant
au 02 33 12 12 10

Réunion d'information
le 13 juillet de 10h à 12h
à la Mission Locale d'Argentan,
33 Rue St Martin
61200 Argentan



Formation
de meneurs
et aides meneurs
de chevaux en ville



Formation de meneurs et aides meneurs de chevaux en ville : une formation, un emploi



Formation qualifiante de niveau V du Ministère de l'Agriculture (*certificat de spécialisation utilisateur de chevaux attelés*).

Formation visant la négociation d'un contrat de travail avec une collectivité territoriale ou une entreprise privée de services aux communes (*attelage touristique, utilitaire*).

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité d'occuper un des deux métiers suivants :

- aide meneur de chevaux attelés : personne chargée de l'entretien des chevaux et des attelages et qui aide le meneur lors des interventions en ville en attelage
- meneur de chevaux attelés : personne chargée de mener en ville un attelage pour assurer les tâches d'entretien, de collecte des déchets...

Objectifs de la formation :

- Acquisition de compétences :

- ▶ dans les domaines de la préparation d'un attelage,
- ▶ des soins aux chevaux (*aide meneur*),
- ▶ de la conduite d'un attelage en ville dans le cadre des activités d'une commune (*collecte déchets, entretien des espaces verts, transport de personnes*).

- A l'issue de la formation, les stagiaires pourront postuler soit à un emploi d'aide meneur de chevaux attelés grâce à l'obtention de l'unité capitalisable N°1, soit à un emploi de meneur de chevaux attelés grâce à l'obtention du diplôme.

Contenus :

Il s'agit d'une formation basée en grande partie sur la pratique et permettant d'acquérir des compétences dans les domaines :

- de la connaissance, manipulations et soins aux chevaux, préparation, entretien d'un attelage
- de la pratique du travail des chevaux et la conduite d'un attelage en ville
- des règles spécifiques à appliquer en cas de chantier en ville

Prérequis :

Personne âgée de 18 ans minimum pouvant justifier :

- ▶ d'une année d'activité professionnelle à temps plein et titulaire d'un diplôme (*CAP, BEP, bac professionnel*) agricole
- ▶ ou d'un diplôme ou titre homologué de niveau au moins équivalent, de spécialité voisine
- ▶ ou d'une attestation de suivi de formations reconnues dans les conventions collectives
- ▶ ou d'une année d'expérience professionnelle dans le milieu de l'attelage
- ▶ ou de 3 ans d'expérience professionnelle dans un autre milieu

Recrutement :

Tests, entretien de motivation, mise en situation pratique

Dates de la formation :

Du 26 septembre 2011 au 20 avril 2012

+ 2 semaines de préformation du 12 au 23 septembre 2011

Durée :

Formation meneurs de chevaux : 29 semaines dont 12 de stage en entreprise
Formation aides meneurs de chevaux : 10 semaines dont 2 de stage en entreprise

Nombre de places : 9

Lieux de formation :

Le Haras du Pin (61) et l'hippodrome de Clairefontaine à Deauville Tourgeville (14)

Hébergement et Restauration possibles.

Formation rémunérée et financée par la Région Basse-Normandie.

